

29 novembre 2004

CP 04/11-22

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE
DEVELOPPEMENT DU SPORT EN TARN-ET-GARONNE
SPONSORING**

Dans le cadre de la politique départementale pour le soutien aux sportifs de haut niveau, l'Assemblée Départementale a approuvé l'inscription d'un crédit de 41 000 € sur l'article 657411, sous fonction 32 du budget départemental au titre de l'exercice 2004. Sur cette enveloppe, le montant du reliquat disponible à l'issue des précédentes répartitions de subventions, s'élève à 4 150 €

En la matière, je vous rappelle que pour pouvoir prétendre à une aide du Conseil Général, le demandeur doit répondre aux critères suivants, définis par l'Assemblée Départementale lors du vote de la Décision Modificative n°1 de 1990 :

- évoluer dans les compétitions nationales organisées par sa Fédération ou internationales,
- justifier de classements dans les trois premières places de certaines épreuves nationales,
- être lié à d'autres partenaires départementaux (banques, entreprises, industries, commerces...),
- accepter d'apposer le logo du Conseil Général, soit sur ses vêtements, soit sur le matériel nécessaire à la pratique du sport considéré

Dans le cadre de cette politique, je vous propose d'attribuer une aide financière de 1500 € à un athlète de haut niveau en roller-skating, licencié à l'Amicale Laïque de Valence d'Agen. Cette subvention devrait lui permettre de faire face aux nombreux frais supplémentaires liés à son statut de sportif de haut niveau (déplacements, entraînements, hébergement).

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant précisé que si cette proposition était retenue, la situation de la ligne budgétaire correspondante serait la suivante :

A – Crédit inscrit	41 000 €
B – Dépenses engagées à ce jour	36 850 €
C – Engagement à la présente commission	1 500 €
D- Reliquat	2 650 €

Adopté à l'unanimité.